

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 10

Artikel: L'armée n'intéresse pas les politiciens
Autor: Wenger, Andreas / Neumann, Erik
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«L'armée n'intéresse pas les politiciens»

«Elle est trop souvent vue sous le seul angle des ressources», estime Andreas Wenger, directeur de l'Institut politique de sécurité de l'EPFZ.

Armée XXI est en route, mais on entend déjà des voix qui s'élèvent pour réclamer de nouvelles réformes. Est-ce vraiment nécessaire?

Andreas Wenger: Il faut veiller à ce que la question de la réforme de l'armée soit examinée dans le cadre d'une politique de sécurité plus large. Ces dernières années, la politique de sécurité a connu une réorientation. On a abandonné l'idée d'une défense essentiellement réactive et orientée sur la défense du territoire pour adapter une politique de sécurité coopérative et préventive. C'est un changement fondamental. Désormais le concept central, c'est la coopération.

Qu'entendez-vous par là?

A.W.: Si on cherche à définir les problèmes fondamentaux, on pense par exemple au terrorisme, à la prolifération des armes de destruction massive et à la dégradation de l'autorité étatique dans certains pays. Tous ces phénomènes ne peuvent être résolus que dans le cadre de la coopération internationale. Pour notre armée, qui s'était orientée sur une menace militaire clairement circonscrite, c'est un changement radical.

La menace change constamment et plus rapidement; elle est plus fluide. L'armée doit apprendre à coopérer à l'intérieur et à l'extérieur avec un grand nombre de nouveaux partenaires militaires et civils. De plus,

elle a dû massivement réduire ses effectifs et se restructurer. Il est donc injuste de se concentrer sur quelques difficultés. L'habileté, c'était de faire de l'Armée XXI un système de réformes roulant, permettant une adaptation constante des moyens de défense à une menace très fluide. Pour que cela marche, il faut un dialogue constant sur la sécurité auquel doivent participer le Département de la défense, l'administration fédérale et la politique.

En dépit de certaines questions soulevées par les médias, la politique est restée très en retrait dans cette discussion. Pourquoi?

A.W.: Nous ne nous sommes pas encore habitués à mener ce débat. Durant la guerre froide, la menace à laquelle la Suisse devait éventuellement faire face a été extrêmement stable. Nous n'avons pas de «culture stratégique», c'est-à-dire une discussion permanente sur les tâches et les buts de cette armée. Il faut aussi constater qu'il y a de moins en moins de parlementaires – même de partis bourgeois – qui sont prêts à se préoccuper constamment de politique de sécurité.

Quelles sont les raisons de ce désintérêt?

A.W.: La politique de sécurité n'est pas une préoccupation quotidienne pour nos politiciens. Les questions sociales et économiques sont prioritaires.

Nous avons de plus de la chance. Les questions de sécurité n'ont pas d'urgence immédiate. Les crises se déroulent loin de la Suisse et nous ne sommes pas la cible d'actes terroristes. Notre sécurité dépend toutefois de plus en plus de l'évolution de ces crises lointaines.

Le dialogue politique pourrait néanmoins s'instaurer. Grâce à l'article 149 de la nouvelle loi sur l'armée qui institue un rapport régulier destiné aux parlementaires, nous avons enfin un instrument qui permet d'institutionnaliser cette discussion. Nous ne sommes toutefois qu'au début du processus.

Quels doivent être les paramètres de ce débat?

A.W.: Il faut éviter de prendre la question à rebours en ne se basant que sur les finances et la démographie. Il faut aussi partir du niveau stratégique: quelle est la menace et comment devons nous mettre en œuvre nos moyens pour y répondre.

La pression financière pourrait toutefois nous contraindre à discuter d'ici cinq ans le modèle de défense et le système de milice. La remise en cause des principes qui régissent le service militaire a d'ailleurs été évoquée dans le premier rapport au Parlement. Une autre discussion qui doit avoir lieu, c'est l'avenir des engagements subsidiaires de l'armée, notamment dans la

protection des ambassades et organisations internationales. La demande restera-t-elle encore longtemps aussi élevée ? A mon avis, la réponse est oui. Dans ce cas, il faudra se demander si ce sont les militaires qui doivent continuer à boucher le trou ou

si les moyens civils ne doivent pas être augmentés.

La question des priorités entre les différentes tâches de l'armée devient très importante. Mais ce serait une erreur de se contenter de favoriser les engagements subsidiaires au détriment des en-

gagements internationaux comme au Kosovo, car il s'agit des deux faces d'une même médaille. Il faut donc les examiner conjointement.

(Propos recueillis par Erik Neumann, *L'Express*, 1^{er} juin 2004)

Recrutement 2003/2004: les taux d'aptitude conformes aux attentes

Entre le 6 janvier et le 5 mars 2004, l'armée a recruté 29067 conscrits. Compte tenu du fait que 1233 (4,24%) jeunes citoyennes et citoyens suisses ont vu leur recrutement ajourné, ce sont 27834 conscrits qui ont connu une appréciation définitive. Sur ce total, 18821 (67,62%) ont été déclarés aptes au service militaire et 5484 (19,7%) aptes au service dans la protection civile. Une personne inapte au service militaire n'est pas nécessairement complètement inapte : sur les 9013 conscrits inaptes au service militaire, 5484 (19,7%) étaient aptes au service dans la protection civile ; seuls 3529 conscrits (12,68%) étaient inaptes à toute forme de service.

Entre le 6 janvier 2003 et le 5 mars 2004, 154 femmes se sont

présentées volontairement au recrutement. Sur ce nombre, 123 (77,4%) étaient aptes au service et 15 (9,4%) inaptes. 4 (2,5%) ont vu leur recrutement ajourné à une date ultérieure, tandis que 12 (7,5%) ont retiré leur inscription lors du recrutement.

466 conscrits (1,68 % des personnes aptes) ont été reconnus aptes avec des restrictions (aptitude différenciée, c'est-à-dire avec des restrictions pour la marche et la capacité à porter et à soulever des charges). Enfin, 116 personnes recrutées (0,42 % des conscrits déclarés aptes) étaient inaptes au tir.

Avec le nouveau système de recrutement réparti sur trois jours, introduit en 2003, le pourcentage de pertes durant

l'école de recrues devrait pouvoir être réduit grâce à un examen médical beaucoup plus approfondi. Les premiers chiffres provenant des écoles de recrues de l'Armée XXI suisse semblent confirmer cet espoir. Jusqu'à présent, dans les huit écoles de recrues 2004 ayant fait l'objet d'une évaluation détaillée, on a pu constater que, lors de la visite sanitaire d'entrée, le nombre de recrues qu'il a fallu licencier pour raisons médicales était trois fois moins élevé avec le nouveau système de recrutement qu'avec l'ancien. Un bilan plus précis ne pourra toutefois être fait qu'à la fin de l'école de recrues, lorsque le nombre définitif de recrues inaptes sera connu.